

Bulletin d'adhésion

Je soussigné (NOM, PRENOM)..... (FONCTION)
, agissant pour le compte de (NOM ENTREPRISE / BOUTIQUE)
 souhaite adhérer à l'association de management de centre-ville My Presqu'île*.

Entreprise / Commerce

NOM DE L'ENTREPRISE OU DE LA BOUTIQUE :

APPELLATION COMMERCIALE :

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

TEL :

TEL PORTABLE DU RESPONSABLE :

E-MAIL :

SITE INTERNET :

Informations pour la facturation (si autre) :

Nom du responsable :

Adresse :

Code Postal et ville :

Téléphone :

E-mail :

J'atteste que l'ensemble des informations ci-dessus est exact et m'engage à faire part d'éventuels changements à My Presqu'île. J'accepte que My Presqu'île transmette à des tiers les coordonnées et informations de mon entreprise / ma boutique, dans le cadre de ses activités de promotion de la Presqu'île.

OUI NON

Date :

Mention « Lu et approuvé » :

Signature avec cachet :

GRILLE DE COTISATION 2020

Niveau 1 : Association de commerçants	100 € HT / 120 € TTC
Niveau 2 : Artisans, créateurs, galeries d'art	200 € HT / 240 € TTC
Niveau 3 : Commerces indépendants, petites entreprises de centre-ville, adhérent avec plusieurs boutiques ou établissements (cotisation par établissement)	275 € HT / 330 € TTC
Adhérents de niveau 2 ou 3 (et commerces différenciants du niveau 5) : bénéficiez d'une remise sur la cotisation Only Lyon Tourisme et Congrès pour plus de visibilité auprès de la clientèle touristique. Adhésion à l'OT : 145€HT / an	
Niveau 4 : Enseignes, franchises, succursales et chaînes d'envergure nationale	400 € HT / 480 € TTC
Niveau 5 : Tarif spécial adhérents de la rue Gasparin (prise en charge animation et illuminations)	500 € HT / 600 € TTC
Niveau 6 : Activité tertiaire de service ou de conseil aux entreprises	650 € HT / 780 € TTC
Niveau 7 : Grands établissements, agences immobilières	1 800 € HT / 2 160 € TTC
Niveau 8 : Grand groupes et enseignes, grandes entreprises, banques	2 500 € HT / 3 000 € TTC
Niveau 9 : Grands groupes d'immobilier commercial, bailleurs	5 000 € HT / 6 000 € TTC

* Conformément aux statuts de l'association, la présente adhésion ne deviendra définitive qu'après encaissement de la cotisation.

En tant que membre de l'association, le représentant de l'entreprise peut exercer son droit de vote lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Cette adhésion est valable pour l'année civile au cours de laquelle l'adhésion a été signée. Au début de chaque année civile, une facture d'adhésion est transmise par My Presqu'île à l'adhérent, qui peut choisir de poursuivre ou de mettre fin à son adhésion en le notifiant à My Presqu'île.

Les informations recueillies sont nécessaires au suivi de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.